

## Tarifs des publications des comptes annuels des organisations syndicales et professionnelles

Tarifs applicables à compter du 01 janvier 2019 conformément à [l'arrêté du 20 novembre 2018](#) paru au [Journal officiel n°0271 du 23 novembre 2018](#) modifiant [l'arrêté du 9 novembre 2017](#) fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des services rendus par la direction de l'information légale et administrative.

Tarifs non assujettis à la TVA

**Publication librement consultable des comptes annuels incombant aux syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions, et aux associations de salariés ou d'employeurs relevant de l'article D. 2135-7 du code du travail :**

Type d'insertion	Tarif
Forfait du dépôt initial ou dépôt rectificatif	50 €